



COMPTE RENDU DU CVS

14 Septembre 2026

Présent.e.s

Nelly ROUGIE, Représentante des bénéficiaires
Franck SOUAGNON, Représentant des bénéficiaires
Marie Elisabeth OTT, Représentante des bénéficiaires
Marie-France PRUNEAU, Représentante des bénévoles
Marie SZUWARSKI, Cheffe de service en formation
Solenne MAURIET, Représentante des salariés AJ
Théo PRUNEAU, Secrétaire CVS

Invité.e.s

Carine LUDWIG, Secrétaire CVS en formation
Caroline MARSCHAL, Aide-Soignante au SAMSAH en intégration

Absent.e.s excusé.e.s

Denise JAUTZY, Représentante des familles
Thérèse LODEL, Directrice AFTC Alsace

1

Ouverture de la séance à 16h04

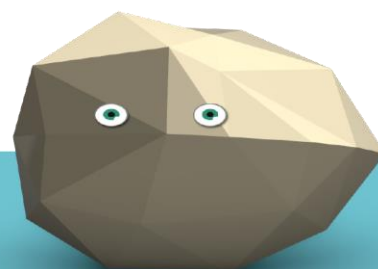
Lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du dernier CR CVS

Validé à l'unanimité

2. Mise à jour du livret d'Accueil

Validité à l'unanimité du rajout d'un article concernant la loi Pradal 2026 dans le livret d'Accueil. Dans le cadre de la prévention des agressions et des violences envers les professionnels, il est prévu d'intégrer au livret d'accueil une information relative à la loi Pradal. Cette loi renforce la protection des professionnels exerçant notamment dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux face aux violences, menaces ou actes d'intimidation dont ils pourraient être victimes dans l'exercice de leurs fonctions. L'objectif est de rappeler à chacun que le respect des professionnels est indispensable au bon fonctionnement de nos structures et à la qualité de l'accompagnement proposé.





3. Questions remontées au CVS

Diverses demandes concernant l'aménagement des locaux

- Proposition pour remplacement la fontaine par : dalle en béton, pergola, kiosque ou carport qui permettrait d'abriter l'endroit du soleil ou de la pluie
- Proposition de tailler les arbres au fond du jardin, près de la cabane et tailler davantage l'arbre dans le coin au niveau de l'entrée des bénéficiaires
- Proposition un fixer de nouveau la dalle en bois au fond du jardin qui bouge

Concernant ces 3 propositions, celles-ci seront étudiées lors des travaux de construction / rénovation.

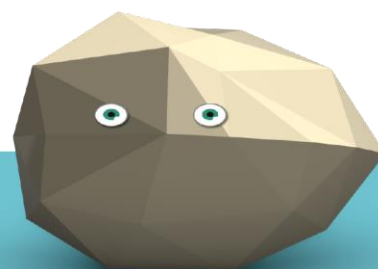
- Revoir le seuil de porte d'entrée des bénéficiaires qui semble avoir gonflé et qui gêne l'ouverture de la porte. Les bénéficiaires et les professionnels doivent forcer pour ouvrir ou fermer.

Théo va faire les démarches auprès de la société pour faire un contrôle et des ajustements si nécessaire.

- Proposition d'enlever le compost et l'ancien hôtel à insectes (ensemble de palettes à côté de la cabane du jardin) et utiliser l'ancien poulailler comme hôtel à insectes qui viendrait à la place du compost
 - Théo propose que le projet soit reconstruit et réutilisé car l'établissement à des objectifs et une mission écologique également
 - Ce printemps, achat de terre pour des projets de replantation, alors qu'aucune utilisation n'a été faite du compost
 - Projet pourrait aussi être partagé vers l'extérieur (voisins, école, jardins familiaux d'Illkirch, etc.)
 - Concernant l'ancien poulailler, Théo invite les bénéficiaires à en discuter directement avec les éducateurs.
 - Concernant l'entretien du jardin, l'arrosage des plantations, etc. Franck propose qu'un tableau de roulement puisse être mis en place où les bénéficiaires peuvent s'inscrire pour venir entretenir le jardin. Cela sera réfléchi avec les éducateurs.
- Proposition de fermer l'accueil de jour 15j au lieu de 3 semaines en été

Cette proposition avait déjà été étudiée et écartée pour plusieurs raisons

1. Beaucoup de bénéficiaires absents ou en vacances durant cette période
2. Nécessité de faire prendre aux éducateurs des périodes de congés communes afin d'éviter qu'ils se retrouvent qu'à 2 pour 15 bénéficiaires
3. Impact financier pour l'établissement si le taux d'occupation n'est pas de 15 personnes par jour





4. Divers

Nomination des structures

Depuis le mois de Mai 2026 les démarches ont été faites pour valider officiellement les noms votés par les bénéficiaires. Les structures sont officiellement appelées

- SAMSAH, La fourmilière
- Accueil de Jour, La Ruche

Chaque structure dispose dorénavant de son numéro SIRET. De fait, les orientations MDPH se verront précisés dorénavant avec la mention des noms des structures. Les documents officiels seront mis à jour en ce sens pour préciser le nom des structures dans le document individuel d'accompagnement et dans le livret d'accueil.

Discussion et échanges avec les éducateurs

Rappel est fait que les bénéficiaires sont toujours libres et sont invités à discuter avec les éducateurs quand un sujet les tracasse. De nombreux temps ont été organisés dans la journée (entre 10h et 10h30, entre 13h et 14h, entre 15h30 et 15h45) pour que les éducateurs puissent prendre des temps individuels avec les bénéficiaires.

Présentation du projet « plateforme 2026 – 2031 »

Présentation est faite du résultat final du projet plateforme dont les groupes de travail ont eu lieu en 2025.

Après présentation générale avec un focus particulier sur les objectifs fixés pour les 5 prochaines années, les membres du CVS donnent avis favorable a la publication du projet en l'état.

Celui-ci sera disponible sur le site internet de l'AFTC Alsace d'ici la fin de l'année.

Prochaines étapes : validation par le Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace avant d'en faire le partage aux autorités de tutelles : Collectivité européenne d'Alsace et Agence Régionale de Santé

Clôture de la séance à 17h30

Prochaine réunion CVS le **14 Décembre 2026** à 16h00 à l'Accueil de Jour

